

période du
11 mai au 2 juin
2020

ACTIVITÉ CIRCASSIENNE : ACTIVITÉS AÉRIENNES

Avertissement : cette fiche est un **complément au document de recommandation générale de reprise des activités** de la Fédération Française des Ecoles de Cirque. Les documents ne peuvent être pris en compte séparément.

➔ RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ

- Dès le 11 mai

➔ LES PUBLICS CONCERNÉS

- Tous publics en capacité de respecter les règles sanitaires

➔ LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

- Toutes les formes de pratiques individuelles et sans contact de pratiques aériennes (trapèze, tissu, corde lisse...).

➔ LES AMÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE (FORMES D'ACTIVITÉS ET/OU CADRE DE PRATIQUE)

- Exercices préparation physique individuels
- Exercices techniques individuels
- Exercices de création et recherches artistiques individuels
- Matelas de protection (tapis) individuel et désinfection entre chaque utilisateur
- Agrès individuel et non partagé obligatoirement
- Distanciation physique : 5m minimum en fonction de l'activité
- Uniquement en extérieur
- Pratiques ne nécessitant pas d'aide, parade ou manipulation extérieures
- Aménagement du matériel de sécurité passive et respect des règles de sécurité d'accroche des agrès (cf. Fiches sécurité FFEC)
- Pas plus de 10 personnes en extérieur intervenant inclus